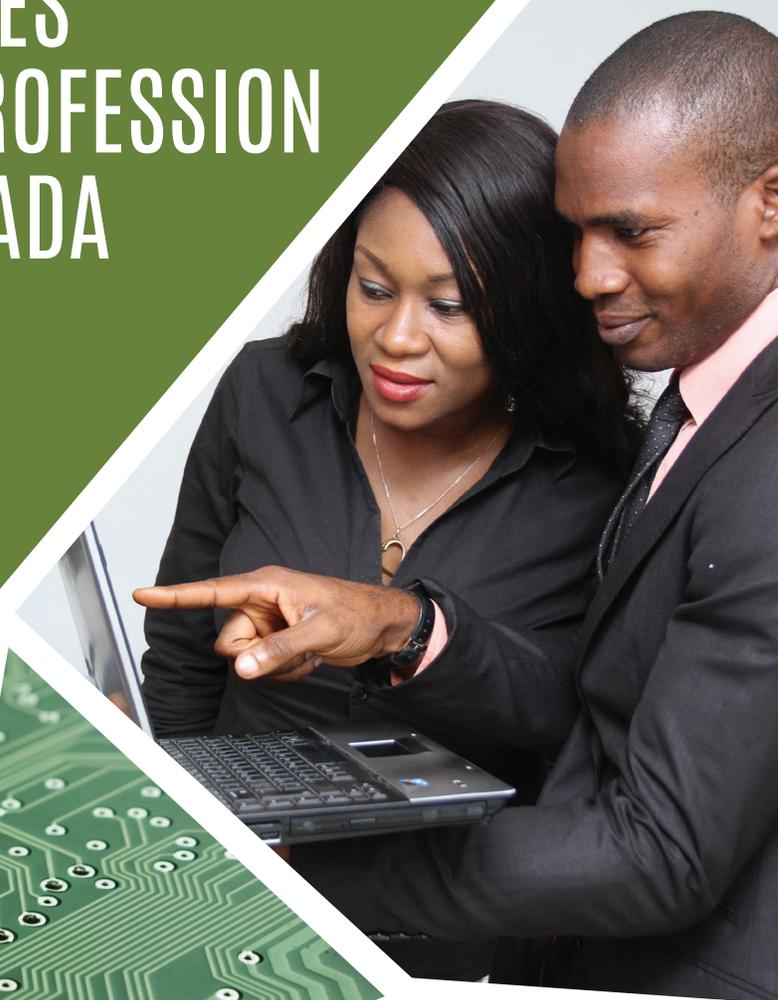


GUIDE DES PROCÉDURES D'ADMISSION À LA PROFESSION D'INGÉNIEUR AU CANADA

Édition 2022



RDEE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
3	MÉTHODOLOGIE
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION AU CANADA
6	 PROVINCE DE L'ALBERTA
8	 PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
10	 PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
12	 PROVINCE DU MANITOBA
14	 PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
16	 PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
18	 PROVINCE DE L'ONTARIO
20	 PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN
22	 PROVINCE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
24	 TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET
	 TERRITOIRE DU NUNAVUT
26	 TERRITOIRE DU YUKON
27	TÉMOIGNAGES
30	COORDONNÉES DU RDÉE CANADA ET DE SES MEMBRES

INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Les organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et pour faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues et les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants. Nos organismes membres sont identifiés par une étoile (*) dans les liens utiles des provinces et territoires ainsi qu'à la fin du guide.

Ce guide vise à mieux informer les employeurs et les ingénieurs francophones formés à l'étranger sur l'exercice de leur profession au Canada et sur les procédures d'admission en vigueur au sein des provinces et territoires. Il contient l'information la plus récente, récoltée auprès des organismes de réglementation du génie du Canada (à l'exception du Québec) à l'été 2022.

MÉTHODOLOGIE

Afin de réaliser la mise à jour de ce guide, la compagnie AXESBUSINESS, mandatée par le RDÉE Canada, a réalisé une collecte d'informations sur différents sites Internet des provinces et territoires du Canada et auprès du [Centre d'information canadien sur les diplômés internationaux](#). L'entreprise a aussi communiqué avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation de la profession et a procédé à des appels de validation auprès de ministères provinciaux et territoriaux. La version antérieure de ce guide, réalisée par JM Academic Plus en collaboration avec le RDÉE Canada, était également une autre source d'information importante.

VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION AU CANADA

La profession d'ingénieur se classe dans la grande catégorie professionnelle 2 — Sciences naturelles et appliquées et domaine apparentés selon le [Guide sur les carrières \(GC\)](#) et la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#) de 2016. La profession regroupe des hommes et des femmes responsables de l'étude, de la planification, de la conception, de l'élaboration de plans, de devis, d'études, de synthèses, de projets, d'équipements, d'évaluations et de rapports. Ceux-ci conseillent, dirigent, surveillent et administrent des travaux qui exigent l'application des principes d'ingénierie, du contrôle de la qualité, etc. Voici 4 exemples de professions en ingénierie dont il sera question dans ce guide.

- [2131](#) - Ingénieurs civils/ingénieures civiles
- [2132](#) - Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
- [2133](#) - Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
- [2134](#) - Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes

Le titre d'ingénieur est réglementé et réservé au Canada. Même si un diplôme d'ingénieur confère une compétence initiale, cela n'est pas suffisant pour exercer la profession. En effet, il faut détenir un permis d'exercice délivré par l'organisme provincial ou territorial de réglementation du génie (ordre) là où l'on désire travailler. La profession d'ingénieur est protégée par les lois provinciales et territoriales. Seuls les membres possédant un permis professionnel peuvent porter le titre d'ingénieur et signer en ce nom (ing. ou P.Eng. en anglais).

Les critères pour obtenir un permis d'exercice varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Néanmoins, ces [5 exigences](#) sont uniformes parmi le pays :

- **Formation** : avoir suivi une formation d'ingénieur.
- **Expérience de travail** : posséder une expérience de travail qui démontre une capacité à appliquer les connaissances en génie sur le plan professionnel.
- **Compétences linguistiques** : être en mesure de communiquer avec compétence dans au moins une des deux langues officielles du Canada, soit le français, soit l'anglais.
- **Bonne moralité** : démontrer un comportement éthique tel que faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et de loyauté.
- **Professionalisme et déontologie** : avoir réussi l'examen sur l'[exercice de la profession](#) (EEP).

L'évaluation de ces exigences peut se faire par une combinaison de documents, d'entrevues ou d'exams et risque d'être longue. C'est pourquoi il est préférable de soumettre une demande avant même son arrivée au Canada. Cependant, il est possible de commencer un emploi en génie sans permis à condition d'être supervisé par un ingénieur titulaire d'un permis qui assume la responsabilité professionnelle du travail.

Après avoir franchi toutes les étapes avec succès et suivant la confirmation de l'organisme de réglementation que les normes requises sont satisfaites, le processus d'inscription peut enfin se finaliser afin que le candidat puisse exercer le génie dans sa zone de compétence et porter le titre d'ingénieur.

Au niveau national, les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux sont regroupés au sein de l'organisme [Ingénieurs Canada](#). Celui-ci assure le respect des normes les plus rigoureuses en ce qui concerne la formation en génie, les compétences professionnelles et l'exercice de la profession. Il est également responsable du site [Ingénieurs-ici](#), une source d'information pour connaître les étapes nécessaires à l'obtention d'un permis d'exercice en génie au Canada.

Avant d'entamer toute procédure, il est important de déterminer la province ou le territoire au Canada où le candidat désire travailler et de communiquer avec l'organisme de réglementation de cet endroit pour connaître le processus de demande.

Tableau : Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie du Canada

PROVINCE	ORGANISME	PAGE
Alberta	Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)	6
Colombie-Britannique	Engineers and Geoscientists British Columbia	8
Île-du-Prince-Édouard	Engineers PEI	10
Manitoba	Engineers Geoscientists Manitoba	12
Nouveau-Brunswick	Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick (AIGNB)	14
Nouvelle-Écosse	Engineers Nova Scotia	16
Ontario	Professional Engineers Ontario (PEO)	18
Saskatchewan	Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)	20
Terre-Neuve-et-Labrador	Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland & Labrador (PEGNL)	22
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG)	24
Yukon	Engineers Yukon	26

RÈGLES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Cette partie du guide comprend 11 sections dont chacune représente une province ou un territoire du Canada, à l'exception de la province du Québec. L'ordre de présentation est alphabétique de A à Z. Chaque section comprendra un aperçu des particularités de la province ou du territoire, le cas échéant, le curriculum de formation, les exigences, les étapes à suivre et les ressources à consulter.

Ce guide est rédigé à titre informatif et ne remplace pas les procédures officielles mentionnées sur les différents sites Internet des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie du Canada, ceux-ci ayant toujours préséance.



ALBERTA

DÉLAI DE TRAITEMENT

12 mois

FRAIS ADMINISTRATIFS

Nouveaux candidats (excluant les membres en formation)	500 \$
Ing. ou P. Géo. immatriculé dans une autre province ou un territoire canadien	250 \$
Cotisation annuelle	392 \$

Après avoir payé les frais, le candidat doit soumettre les documents exigés d'ici 90 jours, faute de quoi son application sera retirée. Le montant est non remboursable.

COORDONNÉES

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)

1500 Tower One
10060, Avenue Jasper Nord-Ouest
Edmonton (Alberta) T5J 4A2
CANADA

Téléphone : 780 426-3990
Sans frais : 1 800 661-7020
Courriel : registration@apega.ca

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS AND GEOSCIENTISTS OF ALBERTA (APEGA)

Le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne, ainsi que de l'expérience professionnelle en ingénierie d'au moins 48 mois (quel que soit l'endroit dans le monde) sont requises pour demander une licence en tant que membre professionnel de l'association. C'est le Bureau of Examiner (BOE) qui prend la décision finale quant aux candidatures et qui émet les recommandations. Le candidat qui ne répond pas aux exigences scolaires énumérées ci-dessous peut se qualifier sur le plan académique, si l'ensemble de ses titres scolaires (y compris les études postsecondaires et postuniversitaires, les examens, les cours et l'expérience professionnelle) sont acceptables aux yeux du jury. Cependant, si le nombre de mois d'expérience ne satisfait pas aux exigences, le candidat devra postuler en tant que membre en formation. La demande en ligne initiale permettra de déterminer cette admissibilité.

EXIGENCES

Pour devenir ingénieur professionnel de l'APEGA, il faut satisfaire aux [exigences suivantes](#) :

- avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie.
- avoir 1 an d'expérience professionnelle au Canada.
- parler et écrire en anglais avec compétence.
- obtenir une note de passage à l'examen national de pratique professionnelle.
- faire preuve de bon caractère et avoir une bonne réputation.

Il faut également fournir :

- des références valides.
- une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent.

- un diplôme d'un programme universitaire (reconnu par le Conseil canadien d'agrément ou en génie) ou
- un diplôme d'un programme connexe que le comité d'examen de l'APEGA considère comme équivalent.

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

Une personne diplômée d'une université hors Canada qui souhaite devenir un ingénieur professionnel doit obligatoirement obtenir une évaluation, auprès du [World Education Services \(WES\)](#), de tous ses cours pour l'ensemble de ses diplômes. WES soumettra directement les documents à l'APEGA par voie électronique. Comme le temps de traitement de l'évaluation peut être long, il est recommandé de commencer le processus par cette étape. Lorsque WES remettra l'évaluation, le candidat doit poursuivre avec les étapes suivantes :

- remplir le formulaire [Work Record Validator List \(WRVL\)](#).
- remplir le formulaire [Competency-Based Assessment Tool \(CBAT\)](#).
- faire vérifier ses antécédents professionnels par ses [références et valideurs](#).

Remarque : Les valideurs internationaux ou ceux qui n'ont pas le titre Ing. ou P. Eng. devront inscrire un numéro aléatoire de 5 ou 6 chiffres comme numéro d'identification de membre et ajouter une note explicative en annexe aux formulaires.

AUTRES LIENS UTILES

- Le [programme de mentorat](#) de l'APEGA.
- Le programme [Engineering and Technology Upgrading Program](#) de la Société catholique d'immigration de Calgary.
- [L'Association of Science and Engineering Technology Professionals of Alberta \(ASET\)](#) constitue une alternative pour l'Ordre APEGA pour ceux qui ne satisfont pas aux exigences.
- Le [Centre Mennonite d'Edmonton pour les nouveaux arrivants \(EMCN\)](#) offre des [cours d'anglais](#).
- Le [Bredin Centre for Career Advancement](#) offre des services pour les professionnels formés à l'étranger.
- Le Programme [International Qualification Assessment Service \(IQAS\)](#) du gouvernement provincial assure l'évaluation des titres de compétences acquis à l'étranger.
- [L'Association canadienne-française de l'Alberta \(ACFA\)](#) s'engage envers la communauté francophone, défend ses intérêts et offre une programmation locale dans ses bureaux régionaux.
- [Accès Emploi](#) est un organisme qui offre des services et programmes d'emploi gratuits en français.





COLOMBIE-BRITANNIQUE

DÉLAI DE TRAITEMENT

4 à 6 mois

FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais d'inscription — Inscription professionnelle 475 \$

Examen de pratique professionnelle 260 \$

Séminaire en ligne sur la pratique professionnelle de l'ingénierie et des géosciences en Colombie-Britannique 275 \$

Cotisation annuelle — Professionnels inscrits P. Eng. ou P. Géo. 460 \$

Pour la liste exhaustive des frais, [cliquez ici](#).

COORDONNÉES

Engineers and Geoscientists British Columbia

200-4010, rue Regent
Burnaby (Colombie-Britannique) V5C 6N2
CANADA

Téléphone : 604 412-4856
Sans frais : 1 888 430-8035
Courriel : register@egbc.ca

ENGINEERS AND GEOSCIENTISTS BRITISH COLUMBIA

La province de la Colombie-Britannique traite les demandes d'adhésion à l'Ordre des ingénieurs et géoscientifiques formés à l'étranger au cas par cas. La demande d'adhésion s'applique aux membres stagiaires ainsi qu'à ceux qui ont une expérience professionnelle hors Canada, à l'exemption de quelques pays avec lesquels la province a des accords bilatéraux. Pour pouvoir porter le titre ing. ou P. Eng. en Colombie-Britannique, il faut répondre à des exigences scolaires, d'expérience, de droit, d'éthique, de langue et de déontologie. Celles-ci sont détaillées dans les exigences ci-dessous.

EXIGENCES¹

Une personne souhaitant faire une demande d'adhésion peut être soumise à un examen ou une entrevue lors du processus d'évaluation de sa candidature si les exigences ci-dessous, ou leur équivalent, ne sont pas atteintes. Chaque évaluation est traitée en fonction du domaine d'ingénierie pour lequel le postulant souhaite exercer la profession.

- Détenir un baccalauréat en sciences appliquées, en génie, en géosciences, en sciences ou en technologie. Pour la reconnaissance mutuelle avec Ingénieurs Canada, voir :
 - [l'accord de Washington](#) (doit être dans la liste des signataires et diplômé pendant ou après l'année indiquée)
 - la [Commission des titres d'ingénieur](#) (CTI) France.
- Détenir un diplôme d'ingénieur de premier cycle et un diplôme d'ingénieur de troisième cycle approuvé dans la même discipline.

¹ <https://www.egbc.ca/Registration/Individual-Registrants/How-to-Apply/Professional-Membership-and-Licence/Engineer-First-Time-Applying-in-Canada>

- Détenir un baccalauréat en génie d'une durée d'au moins 4 ans non accrédité par le Bureau canadien, plus 5 ans d'expérience. Le postulant sera soumis à une entrevue dans les locaux du bureau d'accréditation.
- Avoir une expérience satisfaisante de 4 ans et une [expérience canadienne](#).
- Maîtriser l'anglais et démontrer ses compétences par l'entremise :
 - d'un essai écrit dans le cadre de l'examen de pratique professionnelle,
 - de commentaires d'arbitres/de valideurs et
 - de commentaires d'enquêteurs (si une entrevue est requise).

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

Les demandes d'adhésion sont faites exclusivement en ligne via l'outil de candidature d'Engineers and Geoscientists BC. La demande se résume en 5 étapes :

- Fournir une preuve certifiée de citoyenneté.
- Fournir les relevés de notes officiels.
 - Les établissements d'études postsecondaires ou le [World Education Service](#) (WES) doivent envoyer eux-mêmes les relevés directement aux bureaux d'Engineers and Geoscientists BC.
- Fournir un rapport d'expérience.
- Remettre un résumé de sa thèse de maîtrise ou de doctorat, le cas échéant.
- Remettre sa confirmation d'inscription du permis d'exercer auprès d'autres organismes professionnels de réglementation ou de certification en génie à l'extérieur du Canada, le cas échéant.

AUTRES LIENS UTILES

- [Programme de mentorat](#) de l'Ordre des ingénieurs et géoscientifiques (Mentorship Program).
- * La [Société de développement économique de la Colombie-Britannique](#) (SDECB) offre des services d'aide à l'emploi en français.
- Le [Programme d'immigration francophone de la Colombie britannique](#) (PIFCB) offre le programme Passerelle Ouest qui aide les nouveaux arrivants à préparer, planifier leur arrivée et à faciliter leur intégration dans la province.
- [L'Institut de technologie de la Colombie-Britannique](#) (BCIT) offre des formations et des services d'évaluation des titres de compétences étrangers.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

DÉLAI DE TRAITEMENT

Le comité examinera la demande de dossier, au cas par cas. Le délai dépendra de la qualité de la formation initiale, de la formation complémentaire nécessaire et de la réussite de l'examen national sur l'exercice de la profession.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais de dossier pour membre stagiaire	25 \$
Cotisation annuelle pour membre stagiaire	105 \$
Frais de dossier pour membre stagiaire désirant devenir un membre professionnel	100 \$
Cotisation annuelle pour membre professionnel	500 \$

COORDONNÉES

Engineers PEI

135, rue Water
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard) C1A 1A8
CANADA

Téléphone : 902 566-1268
Courriel : info@EngineersPEI.com

ENGINEERS PEI

Le candidat à la certification pour le titre d'ingénieur dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard formé à l'étranger doit obligatoirement soumettre une demande de statut d'ingénieur stagiaire. Même si le candidat a plus de 48 mois d'expérience étrangère, il lui faut au moins 12 mois d'expérience canadienne, ainsi que les exigences scolaires afin d'obtenir le titre d'ingénieur.

EXIGENCES

- Fournir un rapport d'[ICAP WES](#) (International Credential Advantage Package). L'ordre professionnel accepte uniquement les documents transférés directement par le WES.
- Détenir un diplôme d'un programme universitaire de 4 ans (reconnu par le Conseil canadien d'agrément ou en génie).
- Remettre une preuve de résidence permanente avec une pièce d'identité à jour.
- Parler et écrire en anglais avec compétence.
- Remplir le formulaire de [demande d'admission](#).
- Fournir des descriptions officielles des cours pour toutes les années du premier cycle et tous les diplômes d'ingénierie de troisième cycle.
- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.
- Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie.

- Avoir 12 mois d'expérience canadienne. Celle-ci peut avoir été acquise sous la supervision d'un ingénieur titulaire.
- Réussir l'examen national sur l'exercice de la profession et tout examen prescrit par le conseil.
- Être un membre en règle d'une organisation d'ingénieur provinciale ou territoriale du Canada, le cas échéant.

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

Une personne diplômée d'une université hors Canada qui souhaite devenir un ingénieur professionnel doit obligatoirement obtenir une évaluation, auprès du [World Education Services \(WES\)](#), de tous ses cours pour l'ensemble de ses diplômes. WES soumettra directement les documents à Engineers PEI par voie électronique. Comme le temps de traitement de l'évaluation peut être long, il est recommandé de commencer le processus par cette étape. Lorsque WES remettra l'évaluation, le candidat doit poursuivre avec les étapes suivantes :

- fournir la liste des valideurs de dossier de travail (superviseur et période d'emploi).
- fournir le plan détaillé de l'expérience acquise.
- faire vérifier ses antécédents professionnels par ses références et valideurs.
- remplir le formulaire de demande d'admission en PDF.
- soumettre la demande d'admission, ainsi que les documents demandés et justificatifs.

AUTRES LIENS UTILES

- * La [CIF de l'Î.-P.-É.](#) fournit des programmes et des services qui aident les nouveaux arrivants francophones à s'établir et à s'impliquer à l'Île-du-Prince-Édouard.
- L'[Association des services aux immigrants et réfugiés de l'Î.-P.-É. \(ASIR\)](#) offre des cours d'anglais.



MANITOBA

DÉLAI DE TRAITEMENT

4 à 6 semaines

FRAIS ADMINISTRATIFS

La liste exhaustive des droits d'inscription et des cotisations se trouve [ici](#).

Demande d'évaluation du dossier scolaire	440 \$ (candidats formés à l'étranger)
--	---

Cotisation annuelle	536 \$
---------------------	--------

COORDONNÉES

Engineers Geoscientists Manitoba

870, Autoroute Pembina
Winnipeg (Manitoba) R3M 2M7
CANADA

Téléphone : 204 474-2736
Sans frais : 1 866 227-9600
Courriel : info@EngGeoMB.ca

ENGINEERS GEOSCIENTISTS MANITOBA

Les personnes titulaires d'un diplôme en génie ou en géosciences qui ont de l'expérience dans le domaine en dehors du Canada ne sont pas autorisées à travailler ou à assumer une responsabilité dans le domaine de l'ingénierie sans une inscription préalable auprès de l'ordre Engineers Geoscientists Manitoba. L'ordre détient le droit exclusif de décerner le permis qui donne l'autorisation de travailler en ingénierie et d'assumer la responsabilité des travaux d'ingénieurs.

EXIGENCES

- Fournir un rapport d'[ICAP WES](#) (l'ordre accepte uniquement les documents transférés directement par WES).
- Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie.
- Remettre une preuve de résidence permanente.
- Parler et écrire en anglais avec compétence.
- Remplir le formulaire de demande d'admission.
- Détenir un diplôme d'un programme universitaire de 4 ans (reconnu par le Conseil canadien d'agrément ou en génie) ou
- Détenir un diplôme d'un programme connexe que le comité d'examen de l'Ordre considère comme équivalent.
- Réussir un examen technique ou une alternative, afin de faire examiner sa qualification si l'étude des diplômes n'est pas suffisante.
- Passer plus de 8 examens pour obtenir la qualification scolaire, si la demande est refusée pour non-possession d'un diplôme en ingénierie ou si le candidat a des études de niveau scolaire de technicien.

- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.
- Détenir un certificat ou un permis d'ingénieur ou géoscientifique d'une autre province/territoire ou pays, le cas échéant.
- Fournir une preuve de réussite de l'examen du NCEES (Professional Engineering Exam – USA).

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION²

- Remplir le formulaire de demande d'admission en PDF.
- Soumettre la demande et les documents demandés.
- Payer les frais requis via le courriel que le candidat recevra une fois sa demande soumise.

AUTRES LIENS UTILES

- Le [Winnipeg English Language Assessment and Referral Centre \(WELARC\)](#) offre des cours d'anglais et offre le test Canadian Language Benchmark Placement Test aux résidents permanents sans frais.
- Le [Success Skills Centre](#) propose aux ingénieurs formés à l'étranger du réseautage avec des personnes qui exercent la profession localement. Il offre également de l'orientation sur le marché du travail.
- [L'Université de Winnipeg](#) offre le cours [Oral Communication for Engineering Professionals](#).
- Le programme [Recognition Counts](#) offre aux personnes formées à l'étranger des prêts allant jusqu'à 15 000 \$ pour financer leur formation ou leur processus d'admission aux ordres professionnels.
- * Le [Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba \(CDEM\)](#) offre plusieurs services d'employabilité pour les francophones.

2 <https://www.apegm.mb.ca/pdf/Registration/ApplicationForAdmission.pdf>





NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉLAI DE TRAITEMENT

8 à 10 semaines

FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais d'évaluation 181,13 \$

Ing./géosc 770,50 \$

Cotisation annuelle 315 \$

La grille de tarification se trouve [ici](#).

COORDONNÉES

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)

183, chemin Hanwell
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2R2
CANADA

Téléphone : 506 458-8083

Sans frais : 1 888 458-8083

Courriel : info@apegnb.com / registration@apegnb.com

INGÉNIEURS ET GÉOSCIENTIFIQUES NOUVEAU-BRUNSWICK

Les évaluations pour obtenir le titre d'ingénieur au Nouveau-Brunswick sont traitées au cas par cas. Une évaluation de la scolarité de chaque candidat est requise pour vérifier si celle-ci répond aux exigences scolaires. L'évaluation suit les critères ci-dessous.

EXIGENCES

- Vivre au Nouveau-Brunswick.
- Fournir une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence au Canada ou un visa approprié.
- Fournir le rapport authentifié, cours par cours, d'[ICAP du World Education Services \(WES\)](#).
- Fournir une traduction certifiée des relevés de notes, si ceux-ci ne sont pas en anglais ou en français.
- Remplir le [formulaire de demande](#).
- Passer les examens ou les entrevues si les exigences scolaires (ou supérieures) nécessaires ne sont pas respectées afin de démontrer le niveau requis.
- Suivre des cours universitaires et passer des examens si les exigences scolaires (ou supérieures) nécessaires ne sont pas respectées en raison de lacunes de formation.

- Avoir 48 mois d'expérience dans le génie ou géoscience acceptable attestée par un superviseur, dont 12 mois d'expérience au Canada.
- Parler et écrire en français ou en anglais avec compétence.
- Passer l'examen de pratique professionnelle et de déontologie, soit l'examen canadien sur l'exercice de la profession ou son équivalent.

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

- Remplir le [formulaire](#) de demande.
- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.
- Payer les droits d'évaluation.

Un candidat qui offre des services au nom d'une entreprise devra peut-être remettre un certificat d'autorisation.

AUTRES LIENS UTILES

- L'AIGNB offre un [programme de mentorat](#) pour les membres stagiaires.
- Le programme [Formation et perfectionnement professionnel](#) du Gouvernement du Nouveau-Brunswick offre des subventions pour suivre des études permettant d'effectuer un retour au travail.
- La [Société des techniciens et des technologues agréés du génie du Nouveau-Brunswick \(SttagN-B\)](#) constitue une alternative à l'AIGNB pour les personnes qui ne satisfont pas aux exigences d'admission.
- * Le [RDÉE Nouveau-Brunswick](#) offre des services d'employabilité en français.





NOUVELLE-ÉCOSSE

DÉLAI DE TRAITEMENT

3 à 4 mois

FRAIS ADMINISTRATIFS

Évaluation des diplômes universitaires
par le jury d'examen 230 \$

Cotisation annuelle 281,30 \$

La liste exhaustive des droits et cotisations
se trouve [ici](#).

COORDONNÉES

Engineers Nova Scotia

1355, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1Y9
CANADA

Téléphone : 902 429-2250
Sans frais : 1 888 802-7367
Courriel : registration@engineersnovascotia.ca

ENGINEERS NOVA SCOTIA

Les personnes titulaires d'un diplôme en génie ou en géosciences et possédant de l'expérience dans le domaine en dehors du Canada ne sont pas autorisées à travailler ou à assumer une responsabilité dans le domaine de l'ingénierie sans une inscription préalable auprès de l'ordre Engineers Nova Scotia. L'ordre détient le droit exclusif de décerner le permis qui donne l'autorisation de travailler en ingénierie ou d'assumer la responsabilité de travaux d'ingénieurs, toujours dans le souci de garder le même standard d'évaluation pour tous, quel que soit le lieu de formation. Les étapes nécessaires pour obtenir le permis sont citées ci-dessous.

EXIGENCES

- Fournir un rapport d'[ICAP WES](#) (l'ordre accepte uniquement les documents transférés directement par WES).
- Détenir un diplôme d'un programme universitaire de 4 ans (reconnu par le Conseil canadien d'agrément ou en génie).
- Fournir une preuve de résidence permanente avec une pièce d'identité à jour.
- Parler et écrire en anglais avec compétence.
- Remplir le formulaire de demande d'admission.
- Fournir des descriptions officielles des cours pour toutes les années du premier cycle et tous les diplômes d'ingénierie de troisième cycle.
- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.

- Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie.
- Avoir 12 mois d'expérience canadienne. Celle-ci peut avoir été acquise sous la supervision d'un ingénieur titulaire.
- Le candidat peut avoir à passer des examens généraux ou des entrevues de confirmation si son dossier scolaire manque certains principes fondamentaux comparativement au programme d'examens d'ingénieurs Canada.

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

La demande de certification se fait [en ligne](#). Son processus d'acceptation suit les étapes suivantes :

- Réception et contrôle pour assurer la réception des documents requis.
- Examen par le jury lors d'une réunion. Les réunions ont lieu à la fin de chaque mois, de septembre à juin.
 - Le candidat doit soumettre ses documents 30 jours avant la réunion du jury.
- Vérification des références acceptables soumises.

AUTRES LIENS UTILES

- L'ordre offre un [programme de mentorat](#).
- * Le [Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse](#) (CDÉNÉ) offre des services aux chercheurs d'emploi francophones.





ONTARIO

DÉLAI DE TRAITEMENT

2 mois

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais applicables pour une demande d'enregistrement sont de 406,80 \$. Une [liste exhaustive de frais administratifs](#) est accessible sur leur site Internet.

COORDONNÉES

Professional Engineers Ontario (PEO)

40, Avenue Sheppard Ouest, bureau 101
Toronto (Ontario) M2N 6K9
CANADA

Téléphone : 416 224-1100
Sans frais : 1 800 339-3716
Courriel : Academics@peo.on.ca

PROFESSIONAL ENGINEERS ONTARIO (PEO)

Le processus d'accréditation pour les ingénieurs est divisé en deux catégories : les diplômés du CEAB (Canadian Engineering Accreditation Board) et les diplômés qui ne font pas partie de cet ordre, soit les diplômés et les ingénieurs étrangers. Ceux-ci doivent faire évaluer leurs titres scolaires.

- Le candidat qui satisfait aux exigences scolaires reçoit un permis.
- Le candidat qui ne satisfait pas aux exigences scolaires doit passer un examen ou plusieurs examens techniques afin de démontrer que sa formation scolaire est équivalente et qu'il a les connaissances requises pour obtenir le permis d'ingénieur. Il existe deux volets d'examens techniques : programme d'examen de confirmation ou programme d'examen précis.
- Si le candidat ne satisfait pas aux exigences scolaires minimales, il ne pourra pas recevoir un permis.

L'évaluation se base sur un niveau d'étude minimal :

- un diplôme de 3 ans en technologie d'un collège d'arts appliqués et de technologie; ou
- un baccalauréat dans un domaine précis pertinent; ou
- des titres scolaires jugés comme équivalents à un diplôme ou un grade selon le Conseil.

En plus de ce processus d'évaluation, le candidat doit respecter les exigences qui suivent.

EXIGENCES³

- Être inscrit en tant que membre stagiaire (Engineering Intern EIT).
- Réussir l'examen national de pratique professionnelle (NPPE). Cet examen doit se faire dans les deux ans après l'évaluation des titres scolaires.
- Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie approuvée par le comité des exigences d'expériences (ERC).
- Avoir 12 mois d'expérience canadienne. Celle-ci peut avoir été acquise sous la supervision d'un ingénieur titulaire.
- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.
- Parler et écrire en anglais avec compétence.
- Passer à l'étape 4 : l'examen et l'approbation du permis.

Lorsque le candidat satisfait à toutes les exigences, le registraire approuve la demande et délivre le permis.

AUTRES LIENS UTILES

- Le programme de crédit de l'Ordre ([Financial Credit Program](#)) offre aux personnes admissibles formées en génie à l'étranger la possibilité de soumettre leur demande d'admission sans frais.
- La Société des ingénieurs de l'Ontario ([Ontario Society of Professional Engineer](#)) représente les ingénieurs de la province. Ils ont un [centre des carrières](#).
- L'Université de Toronto offre des programmes tels que le [National Professional Practice Examination \(NPPE\) Preparation Course : LIEP](#) et le [Licensing International Engineers into the Profession \(LIEP\)](#).
- Le [programme Connexions en ingénierie d'Acces Employment](#) offre aux ingénieurs formés à l'étranger l'orientation sur le marché du travail ontarien et sur le processus d'admission à l'Ordre des ingénieurs.
- Le Humber College offre le programme [Engineering Software Skills Enhancement](#).
- La Toronto Metropolitan University, en collaboration avec la PEO, offre le programme [Internationally Educated Engineers Qualification Bridging \(IEEQB\)](#).
- Le programme [Professional Access Into Employment \(PAIE\)](#) propose des formations techniques et des stages en entreprise aux ingénieurs formés à l'étranger.
- La fonction publique de l'Ontario offre un [programme de stages](#) pour les ingénieurs formés à l'étranger.
- * La [Société économique de l'Ontario](#) (SÉO) offre des services d'employabilité aux francophones.

³ <https://www.peo.on.ca/licence-applications/become-professional-engineer/graduates-non-ceab-accredited-engineering-program>



SASKATCHEWAN

DÉLAI DE TRAITEMENT

2 à 4 mois

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais d'une évaluation scolaire sont de 200 \$. Cependant, le candidat devra payer d'autres frais selon les types de services demandés. Cette [liste](#) comprend tous les frais applicables et les délais.

COORDONNÉES

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)

300-4581, Avenue Parliament
Regina (Saskatchewan) S4W 0G3
CANADA

Téléphone : 306 525-9547
Sans frais : 1 800 500-9547
Courriel : apegs@apegs.ca

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS AND GEOSCIENTISTS OF SASKATCHEWAN (APEGS)

Les évaluations pour obtenir le titre d'ingénieur dans la province de Saskatchewan sont traitées au cas par cas. Une évaluation de la formation de chaque candidat est requise pour vérifier si elle répond aux exigences scolaires. Chaque candidat doit répondre aux critères ci-dessous.

EXIGENCES

- Fournir un rapport d'[ICAP WES](#) (l'ordre accepte uniquement les documents transférés directement par WES).
- Détenir un diplôme d'un programme universitaire de 4 ans (reconnu par le Conseil canadien d'agrément ou en génie).
- Fournir une preuve de résidence permanente avec une pièce d'identité à jour.
- Parler et écrire en anglais avec compétence.
- Remplir la demande d'admission pour ingénieur stagiaire.
- Fournir les descriptions officielles des cours pour toutes les années d'études de premier cycle et tous les diplômes d'ingénierie de troisième cycle.
- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.

- Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie.
- Avoir 12 mois d'expérience nord-américaine. Celle-ci peut avoir été acquise sous la supervision d'un ingénieur titulaire.
- Fournir la preuve de réussite d'examen du NCEES (Professional Engineering Exam-USA).

ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION⁴

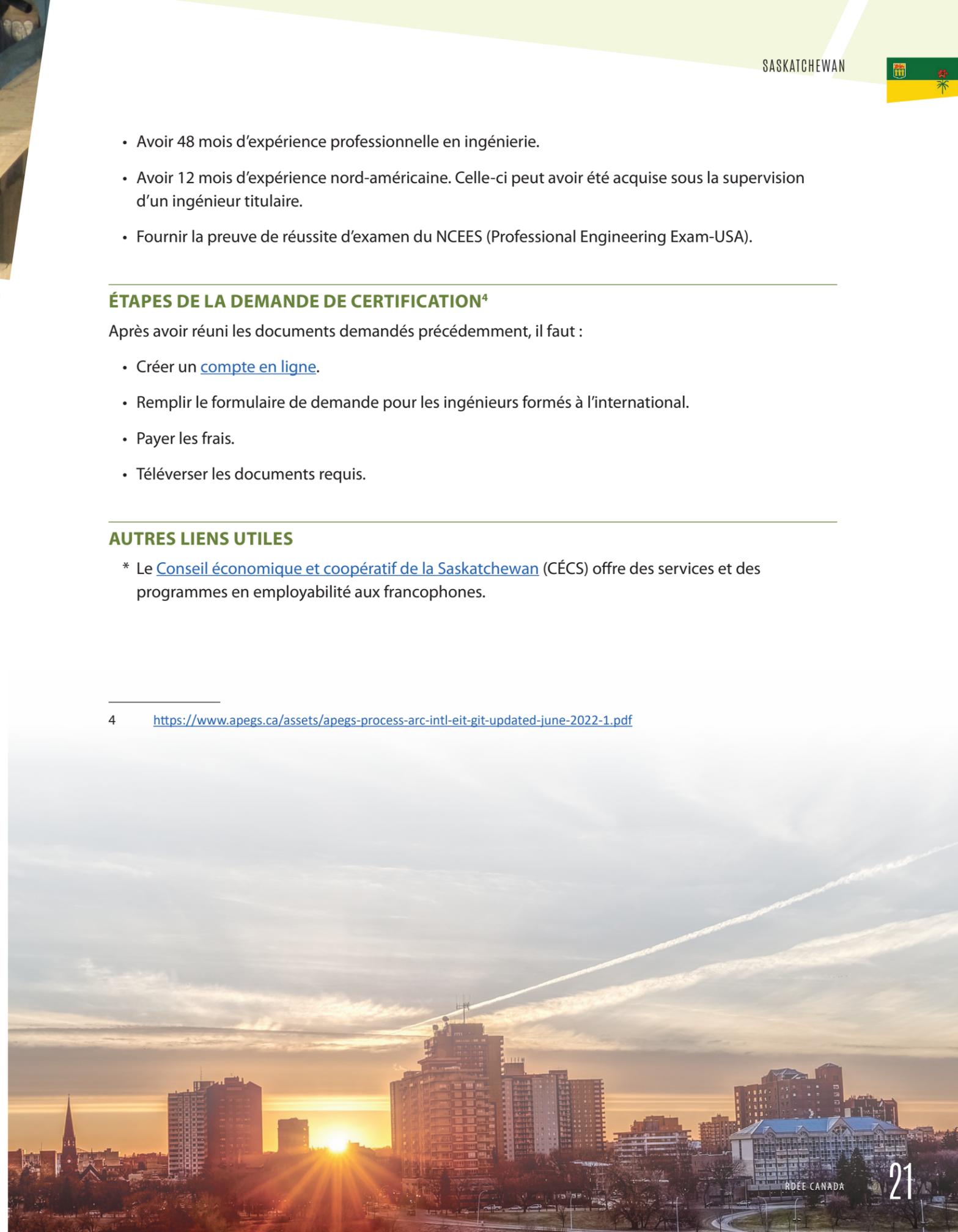
Après avoir réuni les documents demandés précédemment, il faut :

- Créer un [compte en ligne](#).
- Remplir le formulaire de demande pour les ingénieurs formés à l'international.
- Payer les frais.
- Téléverser les documents requis.

AUTRES LIENS UTILES

- * Le [Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan](#) (CÉCS) offre des services et des programmes en employabilité aux francophones.

⁴ <https://www.apegs.ca/assets/apegs-process-arc-intl-eit-git-updated-june-2022-1.pdf>





TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

DÉLAI DE TRAITEMENT

Le comité examine les demandes de dossier au cas par cas. Le délai dépend de la qualité de la formation initiale, de la formation complémentaire nécessaire et de la réussite de l'examen national sur l'exercice de la profession.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais de demande s'élèvent à 402,50 \$. Une liste plus exhaustive des frais administratifs applicables est accessible [ici](#).

COORDONNÉES

Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland & Labrador (PEGNL)

120, rue Torbay, bureau W-270
Prince Charles Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1A 2G8
CANADA

Téléphone : 709 753-7714
Courriel : main@pegnl.ca

PROFESSIONAL ENGINEERS AND GEOSCIENTISTS NEWFOUNDLAND & LABRADOR (PEGNL)

Dans cette province, l'exercice de la profession d'ingénieur est réglementé par l'Ordre des ingénieurs et des géoscientifiques de Terre-Neuve-et-Labrador (PEGNL).

Tout candidat étranger peut répondre aux exigences scolaires minimum selon trois voies :

- L'obtention d'un diplôme d'ingénierie accrédité par la CEAB (Canadian Engineering Accreditation Board).
- L'obtention d'un diplôme de programme reconnu en vertu des accords de reconnaissance mutuelle de la CEAB et d'Ingénieurs Canada (ARM) ou de [l'accord de Washington](#) (incluant le Canada, l'Australie, le Taipei chinois, Hong Kong, la Chine, l'Irlande, le Japon, la Corée, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, les États-Unis).
- La réussite d'un programme d'examen en génie ou d'un examen de confirmation si le candidat ne répond pas aux deux autres exigences.

Le processus d'accréditation pour les ingénieurs formés à l'étranger commence par la soumission d'une [demande d'inscription](#) en tant que membre stagiaire.



EXIGENCES

- Fournir un rapport d'[ICAP WES](#) (l'ordre accepte uniquement les documents transférés directement par WES).
- Détenir un diplôme d'un programme universitaire de 4 ans (reconnu par le Conseil canadien d'agrément ou en génie).
- Fournir une preuve de résidence permanente avec une pièce d'identité à jour.
- Parler et écrire en anglais avec compétence.
- Remplir la [demande d'admission](#) pour ingénieur stagiaire.
- Fournir les descriptions officielles des cours pour toutes les années du premier cycle et tous les diplômes d'ingénierie de troisième cycle.
- Remettre un curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle.
- Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie.
- Avoir 12 mois d'expérience canadienne. Celle-ci peut avoir été acquise sous la supervision d'un ingénieur titulaire.

Le candidat doit soumettre tous les formulaires de demande dûment remplis à PEGNL@pegnl.ca.

AUTRES LIENS UTILES

- Le programme [Language Training and Assessment](#) de l'Association For New Canadians offre des cours d'anglais.
- * [Horizon TNL](#) offre de l'aide à la recherche d'emploi pour les chercheurs d'emploi francophones.





TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET NUNAVUT

DÉLAI DE TRAITEMENT

6 mois ou plus

FRAIS ADMINISTRATIFS

Inscription en tant que membre stagiaire à la NAPEG 183,75 \$

Inscription en tant que membre professionnel à la NAPEG 525 \$

Une liste plus exhaustive des frais administratifs applicables est accessible [ici](#).

Le candidat doit soumettre les documents exigés dans les 90 jours suivant le paiement des frais, faute de quoi leur application sera retirée et le montant sera non remboursable. Bien que ce soit le conseil des examinateurs de l'APEGA (Alberta) qui évalue le dossier, le candidat doit également payer les frais d'inscription auprès de la NAPEG.

COORDONNÉES

Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG)

201, rue 4817 – 49th
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 3S7
CANADA

Téléphone : 867 920-4055
Courriel : napeg@napeg.nt.ca

NORTHWEST TERRITORIES AND NUNAVUT ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS AND GEOSCIENTISTS (NAPEG)

Seules les personnes inscrites à l'Ordre des ingénieurs et géoscientifiques (NAPEG) peuvent exercer la profession désignée et porter le titre d'ingénieur. Les examinateurs de l'APEGA (en Alberta) font aussi partie du conseil d'examineurs du NAPEG. Pour devenir membres du NAPEG, les candidats doivent soumettre une demande en ligne sur le site Web de l'APEGA.

Le traitement des demandes est réservé :

- aux membres stagiaires qui travaillent dans le but de compléter l'expérience requise pour avoir le titre professionnel ou des membres en formation.
- aux professionnels issus d'autres ordres provinciaux ou territoriaux.
- à tout candidat diplômé en génie ou tout professionnel d'autres pays que le Canada. Ceux-ci doivent toutefois passer par la certification de l'ordre professionnel de la province d'Alberta (APEGA).

EXIGENCES ET ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

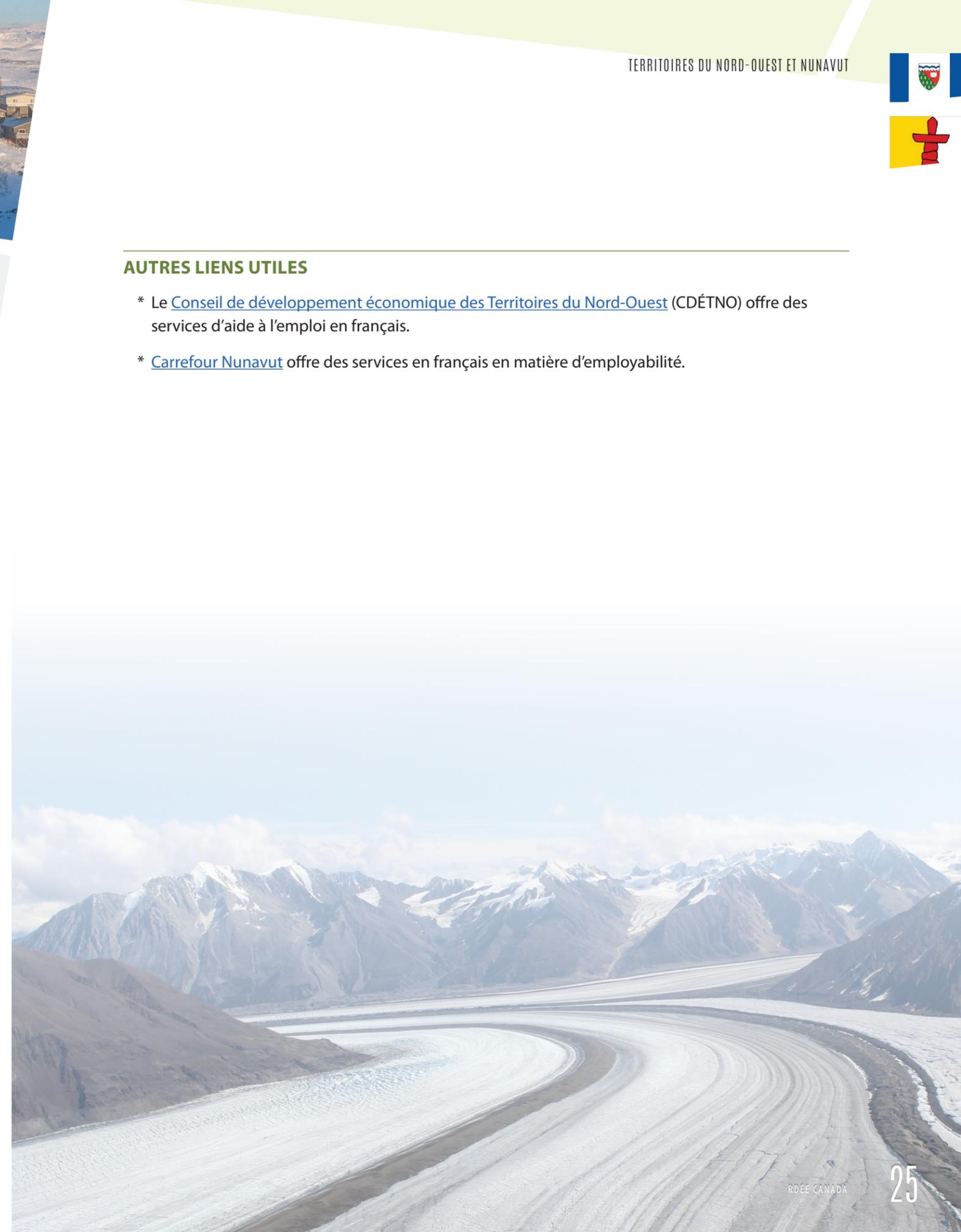
Vous devez satisfaire aux [exigences de l'APEGA](#) (voir les exigences et les étapes de l'Alberta) et :

- remettre un curriculum vitae à jour.
- fournir une copie d'une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement.
- rédiger un [Essai NAPEG](#) (pour les postulants désirant être ingénieurs ou géoscientifiques).
- payer les frais de dossier.

AUTRES LIENS UTILES

* Le [Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest](#) (CDÉTNO) offre des services d'aide à l'emploi en français.

* [Carrefour Nunavut](#) offre des services en français en matière d'employabilité.





TÉMOIGNAGES

YUKON

DÉLAI DE TRAITEMENT

Le comité examine les demandes de dossier au cas par cas. Le délai dépend de la qualité de la formation initiale, de la formation complémentaire nécessaire et de la réussite de l'examen national sur l'exercice de la profession. De plus, l'accréditation de la province d'Alberta est nécessaire. Cette accréditation est remise 30 jours suivant la demande dûment remplie.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais de demande s'élèvent à 105 \$. Plus de détails au sujet des frais suivant l'approbation se trouvent [ici](#).

COORDONNÉES

Engineers Yukon

104, rue Elliott, bureau 205
Whitehorse (Yukon) Y1A 0M2
CANADA

Téléphone : 867 667-6727
Courriel : staff@engineersyukon.ca

ENGINEERS YUKON

L'Ordre des ingénieurs du Yukon est l'organisme qui régleme les professions d'ingénieur dans ce territoire. Les candidats qui demandent le titre d'ingénieur pour la première fois doivent entamer le processus auprès d'Engineers Yukon. Toutefois, c'est l'[APEGA](#) (l'ordre professionnel d'Alberta) qui analyse et valide les compétences. Le candidat peut avoir à passer des examens de validation et l'examen national de pratique professionnelle (NPPE) si l'analyse du dossier en démontre le besoin.

Les étapes du processus de certification sont les suivantes :

- Remplir le formulaire de [prédemande d'inscription](#).
- Fournir une copie d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement actuel.
- Payer les frais de dossier.
- Suivre le processus d'accréditation de la province d'Alberta via l'APEGA (voir la section « Alberta » pour connaître les exigences).

EXIGENCES ET ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

Les candidats doivent répondre aux [exigences de l'APEGA](#) de l'Alberta.

AUTRES LIENS UTILES

- * [L'Association franco-yukonnaise](#) (AFY) offre des services d'aide à l'emploi en français.

Noël NUKURI, P.Eng.

Je suis arrivé en Saskatchewan à la fin de l'année 2007 avec un diplôme en ingénierie de mon pays, le Burundi. J'ai présenté ma demande d'admission à l'Ordre des ingénieurs et des géoscientifiques de la Saskatchewan (Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan – APEGS) en 2008. La procédure était relativement différente de celle d'aujourd'hui, tant du côté des documents à fournir que du côté du cheminement général. Le processus, depuis l'introduction de la demande jusqu'à l'obtention du statut d'Ingénieur stagiaire, a duré près de 7 mois. Mon dossier a un peu traîné parce que je n'avais pas la note requise au test d'anglais. J'ai donc eu recours à l'option de faire valoir mon niveau d'anglais par un de mes superviseurs de stage (ingénieur titulaire, membre de l'APEGS) attestant que j'étais capable de travailler en anglais. Être ingénieur stagiaire était une étape très importante, car cela signifiait que j'avais satisfait aux exigences de formation de l'APEGS. Cela signifiait aussi que je pouvais exercer la profession d'ingénieur en Saskatchewan, sous la supervision d'un ingénieur professionnel reconnu par l'APEGS. Ce statut me permettait par ailleurs de devenir membre de l'APEGS et de participer aux assemblées générales et aux autres activités organisées par l'Ordre. Le statut d'ingénieur stagiaire me permettait d'accéder à l'étape suivante du processus en vue de la certification en tant qu'ingénieur professionnel. Je devais satisfaire à trois conditions :

1. Avoir un minimum de 4 années d'expérience dans le domaine de l'ingénierie, dont une année au Canada.
2. Passer l'examen pratique sur la loi et l'éthique professionnelle organisé par l'APEGS, après avoir suivi un cours sur les droits, les devoirs, ainsi que les responsabilités et les limites de la profession.
3. Fournir au moins trois références professionnelles d'ingénieurs professionnels reconnus par l'APEGS qui ont directement travaillé avec moi.

J'avais environ 32 mois d'expérience internationale (reconnus par l'APEGS), il me manquait donc 16 mois d'expérience, y compris toute l'expérience canadienne. Il m'a fallu attendre jusqu'en 2013 pour répondre à toutes les conditions et présenter ma demande de certification comme ingénieur professionnel. J'ai rédigé trois rapports à cet effet : deux rapports intermédiaires et un rapport final. Chaque rapport a été validé par l'APEGS dans un délai d'environ trois mois. Au total, il a fallu 5,5 ans pour que j'obtienne la certification d'ingénieur professionnel.

Elorm Sekyi, Msc., P.Eng.

Originaire du Ghana, j'ai effectué mes études de premier cycle universitaire en Allemagne. Je suis arrivé au Canada en 2007 avec un baccalauréat en génie chimique de l'Université Jacobs de Brême (B.Sc. Chemical Eng.). J'ai aussi fait une maîtrise à l'University of Alberta. J'ai soumis ma demande de permis d'exercice auprès de l'Ordre des Ingénieurs et Géoscientifiques de l'Alberta (APEGA) pour la première fois en 2008 dans le but de disposer d'un atout dans la perspective d'un emploi en ingénierie. Ma demande a été rejetée, car l'Ordre ne reconnaissait pas ma formation universitaire allemande. J'ai dû passer 5 examens techniques pour satisfaire aux exigences de formation. J'ai fait appel de cette décision pendant 3 ans, sans succès. Entre-temps, j'avais trouvé du travail, mais, un jour, mon employeur m'a dit que sans le titre d'ingénieur, je ne pouvais plus progresser. J'ai donc dû me résoudre à passer les examens techniques de l'APEGA. Par la suite, l'Ordre m'a dit qu'il fallait que j'attende 4 années supplémentaires pour satisfaire aux exigences d'expérience professionnelle. Frustré, j'ai abandonné le processus. Toutefois, en travaillant pour d'autres employeurs, j'étais toujours confronté au même problème c'est-à-dire qu'il me fallait le titre d'ingénieur professionnel pour avoir plus de responsabilités et progresser dans ma carrière. Après avoir mûrement réfléchi, j'ai décidé de renouveler ma demande auprès de l'APEGA. Cette fois-ci, elle a finalement été fructueuse. J'ai passé l'examen de pratique professionnelle en juin 2015 et j'ai reçu mon certificat d'ingénieur professionnel (P.Eng.) 5 mois plus tard. Il s'est écoulé 6 ans entre le moment où j'ai soumis ma première demande à l'APEGA et celui où j'ai obtenu ma certification d'ingénieur professionnel. Un délai qui aurait pu être bien plus court. En ce qui concerne les coûts, si je tiens compte des frais relatifs aux recours et aux examens techniques, ma certification a engendré environ 2 000 \$ de dépenses. Ces dernières ont été entièrement prises en charge par mes employeurs, dans le cadre du développement professionnel des employés.

Mushfiqur Rahman, M.A.Sc., P. Eng., PTOE

Né au Bangladesh, je suis arrivé au Canada en octobre 2005, dans le cadre du programme des travailleurs qualifiés. Toutefois, je ne m'y suis établi définitivement qu'à partir de mars 2007. J'avais un baccalauréat en génie civil de l'University of Engineering and Technology (Bangladesh), une maîtrise en développement international de Nagoya University (Japon) et 8 ans d'expérience professionnelle internationale. J'avais commencé à m'informer sur la certification des ingénieurs au Canada lors de la soumission de ma demande d'immigration. Je savais quelles étaient les exigences. C'est ainsi que j'ai fait évaluer mes titres de compétences par le Conseil canadiens des ingénieurs (Ingénieurs Canada) et commencé à faire du réseautage avec des ingénieurs établis au Canada. Je cherchais des opportunités de développement professionnel dans la perspective d'exercer ma profession au Canada. J'ai fini par m'inscrire à un programme de maîtrise en sciences appliquées (techniques du transport) de l'Université Carleton à Ottawa en septembre 2007. Je savais que je répondais à toutes les conditions pour obtenir le titre d'ingénieur, à l'exception des 12 mois d'expérience canadienne. J'ai par conséquent décidé d'effectuer un travail de recherche en génie pour satisfaire à cette condition. J'ai soumis ma demande d'admission à l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario en octobre 2009. Puisque je n'avais pas fait mon premier cycle universitaire dans un programme de génie reconnu au Canada, le comité d'évaluation m'a demandé de fournir des copies certifiées de mes relevés de notes du Bangladesh, les originaux de mes relevés de notes de la maîtrise de l'Université Carleton ainsi que le résumé de mon mémoire. Quelques semaines après avoir soumis tous les documents, l'Ordre m'a informé que ma formation universitaire a été jugée satisfaisante et que je pouvais m'inscrire en tant qu'ingénieur stagiaire. Une fois ingénieur stagiaire, j'ai tout de suite passé l'examen sur l'exercice de la profession. L'étape suivante consistait à soumettre un rapport détaillé de mon expérience professionnelle et les noms et adresses de mes références (superviseurs) au Canada et à l'étranger. L'Ordre leur a envoyé des formulaires à remplir en juin 2010, et mon admission au statut d'ingénieur a été approuvée en septembre 2010. L'ensemble du processus m'a pris environ une année.

NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-244-7308
Courriel : immigration@rdee.ca
www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/
LinkedIn : www.linkedin.com/company/936253/admin/
Twitter : twitter.com/RDEECanada
Instagram : www.instagram.com/rdeecanada/?hl=fr
YouTube : www.youtube.com/c/RD%C3%89Canada

RDÉE
Canada

Le leader du développement économique
des communautés francophones et acadienne

NOS MEMBRES

Alberta



Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA)

Tél. : 780-414-6125
Courriel : info@lecdea.ca

Colombie-Britannique



Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB)

Tél. : 604-732-3534
Courriel : info@sdecb.com

Île-du-Prince-Édouard



Coopérative d'intégration francophone de l'ÎPE

Tél. : 1-888-954-5888
Courriel : employerservices@cifipe.ca

Manitoba



Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)

Tél. : 204-925-2320
Courriel : cdem@cdem.com

Nouveau-Brunswick



RDÉE du Nouveau-Brunswick

Tél. : 506-764-9876
Courriel : adminRDEENB@cenb.com

Nouvelle-Écosse



Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ)

Tél. : 902-424-7230
Courriel : info@cdene.ns.ca

Nunavut



Carrefour Nunavut

Tél. : 867-979-2800
Courriel : immigration@carrefournunavut.ca

Ontario



Société économique de l'Ontario (SÉO)

Tél. : 613-590-2493
Courriel : info.ei@seo-ont.ca

Saskatchewan



Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)

Tél. : 306-566-6000
Courriel : info@cecs-sk.ca

Terre-Neuve-et-Labrador



Horizon TNL

Tél. : 709-726-5976
Courriel : immigration@horizontnl.ca

Territoires du Nord-Ouest



Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDÉTNO)

Tél. : 867-873-5962
Courriel : emplois@cdetno.com

Yukon



Association franco-yukonnaise (AFY)

Tél. : 867-668-2663
Courriel : immigration@afy.yk.ca

r d e e . c a



RDEE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada